

Tribunal d'appel.—Ce tribunal a continué de siéger, et voici un résumé de ses décisions pour l'année terminée le 31 mars 1934:—

Appels déposés par le procureur de la Commission contre des décisions du Tribunal des Pensions—			
Admis comme bien fondés.....	613		
Rejetés.....	389		
Renvoyés pour audition.....	71		1,073
Appels de demandeurs contre des décisions du Tribunal des pensions—			
Admis comme bien fondés.....	6		
Rejetés.....	861		
Renvoyés pour audition.....	2		869
Appel d'un demandeur contre une décision d'un quorum de la Commission—			
Rejeté.....	1		1
			<u>1,943</u>
Demandes déposées au nom de demandeurs pour obtenir que la Commission étudie de nouvelles demandes de leur part—			
Admises.....		164	
Rejetées.....		46	
			<u>210</u>
Demandes de réexamen par le Tribunal d'une demande de pension ou d'allocation de comisation déjà refusée par la Commission—			
Admise.....		1	
Rejetées.....		7	
			<u>8</u>

Bureau des Vétérans.—En vertu d'une loi passée en 1930, le Bureau des Vétérans a été organisé comme branche du ministère, ses activités datant du 1er octobre de la même année. Le Bureau constitue en premier lieu un organisme d'assistance aux soldats, notamment en ce qui concerne les demandes de pension (voir détails à la page 959 de l'Annuaire de 1932). Le procureur en chef, nommé en vertu des dispositions de cette loi, ainsi que son personnel sont stationnés à Ottawa et des procureurs régionaux ont été nommés pour les principaux centres du pays.

Allocations aux anciens combattants.—La loi des allocations aux anciens combattants, en vigueur depuis le 1er septembre 1930, fait l'objet d'un résumé paru dans l'Annuaire de 1932 (p. 960). Nous donnons ci-après un bref aperçu des activités de la Commission chargée des allocations aux anciens combattants pour les années fiscales terminées le 31 mars 1933 et 1934.

NOMBRE DE CAUSES EXAMINÉES DURANT L'ANNÉE.

	1933.	1934.
Nouvelles demandes mises à l'étude.....	2,746	3,081
Bénéficiaires dont la cause a été remise à l'étude.....	5,312	7,540
Totaux.....	8,058	10,621

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET DÉBOURSÉS ANNUELS.

	1933.		1934.	
	Nombre de causes.	Débourrés annuels.	Nombre de causes.	Débourrés annuels.
		\$		\$
Allocations en cours au commencement des années fiscales.....	3,825	1,257,334	4,867	1,544,045
Adjudications au cours des années fiscales.....	1,582	519,291	1,582	455,939
Totaux.....	5,407	1,776,625	6,449	2,006,148¹
Annulations pour cause de décès, etc.....	540	232,580	612	195,209
Allocations en cours le 31 mars 1933 et le 31 mars 1934..	4,867	1,544,045	5,837	1,810,939

¹ Y compris une augmentation de \$6,164 due à une modification de l'échelle.